

réflexion sur les besoins universalisables qui seraient idéalement le fruit de délibération démocratique. Cette partie balise ainsi le débat sur les besoins qu'il convient de garder lors de la bifurcation écologique, et au contraire ceux dont il convient d'objectiver la mise à l'écart, et ce toujours en ayant en tête que chaque planification est située et donc singulière par rapport à la question des besoins.

La troisième étape est présentée comme étant celle du calcul écologique. Les auteurs détaillent les questions de comptabilités écologiques et de socialisation de l'investissement en illustrant avec des expériences du XX^e siècle. Ils expliquent en quoi, par exemple, l'accès aux données a pu être un frein au projet de planification pendant le XX^e siècle et en quoi l'abondance des données qui marquent le XXI^e siècle constitue éventuellement une force. Les auteurs prolongent la discussion sur les mesures climatiques à envisager et mettent en lumière les limites des approches conservatrices, notamment la démarche de verdissement de la finance. Ils posent aussi la question de la place donnée à la participation des travailleurs et travailleuses dans les politiques de l'investissement. Se faisant, ils ajoutent cette couche de complexité qu'est la soutenabilité aux débats portant sur la délibération des besoins et sur l'autonomie relative de ces travailleurs et travailleuses.

La quatrième explore l'opportunité d'un nouveau régime politique, en s'inspirant de la littérature sur le fédéralisme écologique, de l'expérience chinoise de planification, mais aussi en explorant la possibilité d'insérer des commissions de post-croissance dans le système institutionnel existant, voire d'écologiser les constitutions. Cette partie fait d'ailleurs plus qu'explorer ces débats, elle propose de voir l'élaboration de la planification comme une succession de trois phases. Une première phase expérimentale-délibérative qui se déroulerait au plus proche des citoyen-ne-s et chercherait à définir nos besoins réels. Une deuxième phase qui se déroulerait au sein de commissions de postcroissance et qui synthétiserait la première phase tout en amenant des détails techniques afin de déboucher sur un premier plan. Une troisième phase, enfin, verrait l'Assemblée nationale se saisir de ce plan et le faire évoluer sous le contrôle d'un Conseil constitutionnel au service de la bifurcation écologique.

Ainsi, les deux auteurs présentent un ouvrage accessible, marqué par des efforts de mise en perspective de l'idée de planification avec ce qui

a été fait au XX^e siècle, tout en testant l'endurance de ce concept au prisme de la crise écologique et des logiques du XXI^e siècle. En outre, ce livre est intéressant car il reconnecte avec un socle historique de la pensée écologique : la pensée systémique. Cet exercice est évidemment bienvenu à une époque où la responsabilisation des individus est critiquée pour l'impasse qu'elle représente face à des logiques systémiques nécessitant des transformations radicales.

Loïc Cobut -
UCLouvain, CReSPO

Fabri (Éric) – *Pourquoi la propriété privée ?*, Lormont, Le Bord de l'Eau, 2023. 277 p.

Éric Fabri interroge dans cet ouvrage les manières de justifier la propriété privée – autrement dit, les manières de faire ce que l'on omet d'habitude de faire, en raison de la présupposition d'une liaison de principe entre liberté politique et prédominance d'un régime de propriété privée. Loin des thèses outrancières du libéralisme, il s'agit la plupart du temps de simples préoccupations « libérales », au sens d'un libéralisme politique soucieux de la protection d'un ensemble minimal de droits ou prérogatives des individus ou des foyers. L'association historique du souci collectif des libertés et du respect de la propriété privée (ou d'un certain respect du moins) et, par ailleurs, du mépris des libertés par le pouvoir et du mépris pour la propriété privée, voilà aussi ce qui peut conduire à penser que la propriété privée – dont l'importance est d'ailleurs proclamée dans les principales déclarations des droits de l'homme – est l'un des remparts collectifs protégeant la liberté individuelle et celle d'autres composantes de la société, telles que les associations, les entreprises ou les familles.

L'interrogation critique est bien nécessaire toutefois puisque la propriété privée n'est au fond qu'un ensemble de relations sociales codifiées par des règles qui demeurent en principe aménageables. Cela suppose évidemment d'admettre la part évidente de la convention. Cela n'oblige pas, à l'inverse, à négliger les raisons que l'on peut citer à l'appui des régimes de propriété privée et/ou de leur prédominance dans l'organisation collective du rapport aux ressources.

Dans ce registre justement, l'ouvrage d'É. Fabri se recommande par un examen raisonné des principaux registres de justification qui existent et qui se font d'ailleurs concurrence les uns aux autres. C'est ainsi que sont tour à tour examinés les arguments normatifs ou prescriptifs qui reposent sur la liaison avec le travail, sur l'efficacité économique et sur la garantie d'une certaine liberté.

Dans chaque cas, l'analyse dévoile des faiblesses. Ce type d'argumentation offre un parallèle aux diverses crises majeures (famines, besoins de médicaments insatisfaits, mal-logement...) qui rappellent la vulnérabilité de la protection absolue de la propriété par rapport à des besoins importants, parfois cruciaux et dont la satisfaction est à la fois rationnelle et prioritaire. Dans l'introduction, l'ouvrage met en valeur plus particulièrement les défis qui concernent la crise environnementale et les inégalités économiques.

Quoi qu'il en soit de l'association classique entre propriété et harmonie sociale, malgré le prestige qui entoure la référence à l'individu comme source d'obligations absolues dans un certain libéralisme politique (qui est surtout un individualisme prescriptif), et comme l'ont fait observer plusieurs auteurs (de Godwin à Sidgwick et au-delà), ériger des barrières absolues autour de prétentions individuelles qui concernent potentiellement autrui ne va jamais de soi. Cela revient à s'engager sur la voie de conflits répétés et très problématiques entre des prérogatives ou aspirations rationnelles d'une part, et l'impératif présumé d'un « respect » de droits ou prérogatives qui risquent dès lors de ressembler à des contraintes arbitraires, vecteurs d'une approche fétichiste des règles héritées.

De fait, l'auteur insiste au chapitre 1 sur l'association entre propriété privée et prétention à un droit absolu, ce qui éclaire la discussion de l'incidence des doctrines libertariennes ou relevant du « droit naturel » (chap. 2) et de l'héritage lockéen (chap. 3), qui conduit à un examen systématique de l'idée d'un mélange du travail à la chose (chap. 4) et à un réexamen de la théorie de la valeur-travail (chap. 5). Ce parcours classique et cohérent débouche sur un certain nombre de critiques : celle de l'héritage lockéen dans le libéralisme (chap. 6), des approches fondées sur l'efficacité (d'ascendance notamment utilitariste malgré la sollicitation en sens inverse d'arguments d'utilité chez Godwin, p. 165), aux chapitres 7 et 8, et des conceptions de la liberté citées à l'appui de la propriété privée (chap. 9 et 10).

L'ouvrage vaut à la fois par l'effort pour comprendre les rapports de propriété, abordés comme « faisceaux de droits », au sein d'« un imaginaire social-historique plus large » (p. 25) et par les essais de reconstruction raisonnés d'arguments fondés sur la liberté et débouchant sur des rapports moins absolus aux choses ou aux biens que ceux qui déterminent les croyances dominantes au sujet du bien-fondé de la propriété privée. L'évocation historique des sources de ce que l'auteur appelle l'« absolu » propriétaire est bienvenue. Très nuancées, les conclusions de l'ouvrage semblent devoir conduire naturellement à une adaptation de nos institutions propriétaires aux meilleures raisons soutenant différents types de liberté.

Emmanuel Picavet -

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Centre de philosophie contemporaine

Ferrarese (Estelle) – *Le marché de la vertu. Critique de la consommation éthique*, Paris, Vrin, 2023. 138 p. Bibliogr. Index.

Notre pouvoir se situerait-il dans notre portemonnaie ? Pour Estelle Ferrarese du moins, il est certain que ce ne sont pas les consommateurs qui changeront le monde. À rebours d'un certain engouement pour le commerce bio, local ou équitable, l'auteure s'appuie sur la relecture d'un large corpus de théoriciens critiques, allant de Marx à Agamben en passant par Rosa Luxembourg et Foucault, pour élaborer une critique de la consommation éthique. Si le raisonnement part du constat courant de l'ambiguïté de la consommation dite éthique du point de vue de ses conséquences (le fait de déforester pour produire des biocarburants par exemple) ou encore des motivations qui la sous-tendent (ne s'agit-il pas avant tout de se donner bonne conscience ?), il ne vise pas à en évaluer le bien-fondé pratique ou moral, mais à apprécier la « forme du monde » qu'elle dessine. Ainsi, bien loin de proposer un chemin vers un monde alternatif au capitalisme néolibéral, la consommation éthique en adopte l'ontologie arithmétique, qui fait de l'argent l'opérateur d'une commensurabilité généralisée entre toutes choses au sein d'un marché global, ainsi que l'agentivité appauvrie et individualiste qui